

AVIS DE PUBLICITE – PROCEDURE ADAPTEE (> à 90 000,00 € HT)

Nom et représentant du pouvoir adjudicateur :

Commune de Mortagne sur Sèvre – 1, rue de la Mairie – 85290 Mortagne sur Sèvre

Tél : 02 51 65 00 45 – Fax : 02 51 65 23 51

Siret : 21850151800011

Représentant du pouvoir adjudicateur : M. le Maire, Alain Brochoire.

Groupement de commandes + désignation du coordonnateur : non pas de groupement

Maîtrise d'œuvre : cabinet A²CB situé à Beaupréau en Mauges – Tél : 02 41 70 03 95 – courriel : chloe.v@a2cb-architecture.fr

Objet du marché : travaux de réhabilitation de la salle de Romaine

Type de marché : travaux

Allotissement et code CPV (voir article 3.3 du règlement de la consultation) : lot 1 Gros œuvre – démolition - ravalement, lot 2 charpente bois, lot 3 Menuiseries extérieures aluminium et menuiseries intérieures bois, lot 4 Cloisonnement-plafonds suspendus, lot 5 Carrelage faïence, lot 6 Peinture, lot 7 Plomberie-ventilation et lot 8 Electricité- chauffage

Procédure : procédure adaptée selon l'article R2123-1 du code de la commande publique (CCP)

Technique d'achat : sans objet

Délai global d'exécution du marché : six mois (congés compris) à compter de la date indiquée sur l'OS du MOE (Maître d'œuvre)

Période de préparation : un mois à compter de la date de notification du marché et période non comprise dans le délai global d'exécution

Date prévisionnelle de commencement des travaux : courant novembre 2025

PSE (Prestation supplémentaire éventuelle) : OUI – création d'une terrasse (descriptif technique indiqué dans les DPGF lots 1 et 2)

Variante non autorisée par les candidats

Aucune Variante exigée ou offre alternative

Visite sur site conseillée pour l'ensemble des lots : voir article 5 du règlement de la consultation (RC) pour les conditions de visite

Tranche optionnelle : non

Marché réservé : non

Groupement des entreprises : en cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire

Conditions de participation : voir article 9 du règlement de la consultation (RC)

Critères d'attribution : voir article 12 du RC

Négociation : oui – le PA se réserve la possibilité de négocier (voir article 12 du RC)

Contenu du dossier de consultation des entreprises (DCE) : voir article 11 du RC

Demande ou retrait du DCE : les soumissionnaires peuvent télécharger gratuitement le DCE sur le profil acheteur : www.marches-securises.fr. Les échanges (questions/réponses) se feront aussi sur le profil acheteur pendant la consultation. **L'acte d'engagement (AE) sera signé de manière manuscrite et transmis à l'attributaire du marché. C'est pourquoi, l'AE n'est pas transmis au stade de la consultation**

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres

Transmission des plis : uniquement par voie électronique sur le profil acheteur : www.marches-securises.fr.

Utilisation de moyens de communication non communément disponible : non

Pour des renseignements techniques et/ou administratifs : voir article 14 du RC

Date limite de réception des plis : le vendredi 12 septembre 2025 à 17 h 00

Date d'envoi du présent avis : le 24 juillet 2025